

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de création d'une centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune de  
Goussaincourt

-----

Par arrêté n° 2016-45 du 11 janvier 2016 du Préfet de la MEUSE, il est prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de GOUSSAINCOURT, présenté par la SAS Société Centrale Solaire de Goussaincourt ayant son siège social 26 rue Camille Randoing à ELBEUF Cedex (76502)

La personne responsable du projet est M. Arnaud VALLEE, responsable de la Société SAS Centrale solaire de GOUSSAINCOURT, auprès duquel toutes informations pourront être sollicitées.

Cette enquête se déroulera **du mercredi 03 février 2016 au samedi 05 mars 2016 inclus, soit 32 jours consécutifs. Son siège est fixé à la mairie de GOUSSAINCOURT.**

Le dossier de l'enquête incluant notamment une étude d'impact, un résumé non technique de l'étude d'impact et l'avis émis par le Préfet de la Région Lorraine, autorité compétente en matière d'environnement, tel que prévus aux articles L122-1 et R122-13 du code de l'environnement, sera déposé sur support papier en mairie de GOUSSAINCOURT où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux de la mairie.

L'avis d'enquête publique, le résumé non technique et l'avis du Préfet de Région Lorraine, autorité environnementale, sont également consultables sur le site internet de la Préfecture de la Meuse (<http://www.meuse.gouv.fr>).

Pendant toute la durée de l'enquête, les personnes intéressées pourront consigner leurs observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de GOUSSAINCOURT.

Le Tribunal Administratif de Nancy a désigné Mme Albane MOUTAUX en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Mme Marguerite - Marie POIRIER commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur recevra directement les observations et propositions du public lors des permanences qu'il tiendra à la mairie de GOUSSAINCOURT aux jours et heures suivants:

- le mercredi 3 février 2016 de 14 h 00 à 17 h 00	- le jeudi 25 février 2016 de 9 h 00 à 12 h 00
- le jeudi 11 février 2016 de 9 h 00 à 12 h 00	- le samedi 5 mars 2016 de 14 h 00 à 17 h 00
- le mercredi 17 février 2016 de 14 h 00 à 17 h 00	

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, rendus dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de GOUSSAINCOURT, à la Sous-Préfecture de COMMERCY et à la Préfecture de la MEUSE ainsi que sur son site internet (<http://www.meuse.gouv.fr>). Ils pourront être communiqués à quiconque en fera la demande écrite.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'octroi ou de refus de permis de construire concernant le dossier de demande de création de ce projet est le Préfet de la MEUSE